



LA MAIN DANS LA MAIN. BUREAU DE DEPOT: 5000 NAMUR. ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL N°333. JUIN 2016



LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



Manifestation à Bruxelles

SOMMAIRE

- P.2 **FÉDÉRATION – OSEZ LA GRÈVE**
La lutte sociale n'est pas morte
- P.3 **FÉDÉRATION – NOTRE ANALYSE SUR LE PIIS**
Extrait de notre analyse
- P.4 **FÉDÉRATION – NOTRE ANALYSE SUR LE PIIS**
/5 La parole aux politiques
- P.6 **NOS DROITS – LE CPAS ET LE PIIS**
De quoi s'agit-il ?
- P.7 **ANDENNE – HORS CADRE SI J'AVAIS UNE BAGUETTE**
J'aimerais avoir...
- P.8 **FÉDÉRATION – AGENDA ET CA SE PASSE**
Ici et là on se mobilise

EDITORIAL

LA LUTTE CONTINUE

« La graisse médiatique nous serine que la grève, le combat syndical, la lutte des classes sont des pratiques d'un autre âge. (...) Pourtant, on peut voir à quel point le mouvement social a toutes les raisons de se battre contre la précarisation galopante et une répartition des richesses de plus en plus inique.

Les Grignoux proposent un cycle de documentaires afin de démontrer que la lutte pour la survie et la dignité est loin d'être archaïque. » (1)

Dans l'objectif de nourrir leurs engagements dans les luttes solidaires des plus pauvres, des militants des différentes régions sont allés voir le documentaire « Osez la grève sous l'occupation ». Pour vous donner l'envie de profiter pleinement de cette programmation, dans ce journal, des militantes et militants partagent leurs impressions sur le documentaire.

Le mouvement LST a transmis une analyse sur le PIIS (projet individualisé d'intégration sociale) à nos hommes et femmes politiques.

Andrée D

1 (Extrait du folder des Grignoux sur la lutte sociale).

**Que celui ou celle qui sait lire,
lise et PARTAGE ce JOURNAL
avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à LIRE**

ANDENNE

« OSEZ LA GRÈVE SOUS L'OCCUPATION »

DANS LE CYCLE « LA LUTTE SOCIALE N'EST PAS MORTE » ORGANISÉ PAR L'ASBL LES GRIGNOUX ET LE CAMÉO, DES MILITANTS DE LST SONT ALLÉS VOIR LE DOCUMENTAIRE

Impressions relevées en cave du 03 mai 2016

Régine : je trouve que 8.000 grévistes pour Cockerill, il faut le faire à cette époque ! C'était pendant l'occupation nazie ! Et cela pour un bout de pain et de savon !

Marc : ils étaient soutenus par leurs femmes. Les femmes ont eu un rôle important. Et cela se passait en Belgique, à Liège en plus et des gens ont été enfermés au Fort de Huy !

Myriam : j'ai bien aimé le film. C'est vraiment important qu'on continue maintenant à se mobiliser pour ne plus qu'on arrive à des situations pareilles.

Tiffany disait qu'elle était très impressionnée qu'elles se soient mobilisées et qu'on avait un rôle à jouer aujourd'hui.

Xavier disait : « Il faut commencer par dépasser la peur. Là, c'était la peur des allemands et des fusils et maintenant, c'est la peur du chômage, etc. Et il faut continuer à se mobiliser. »

Delphine : c'était une période de l'histoire que je ne connaissais pas.

Didier : malgré que les femmes n'aient pas beaucoup de place, ce sont elles qui ont été l'outil déclencheur de cette grève.

C'était impressionnant et l'époque où c'était en pleine guerre. On devrait tous voir cela. Il y a des endroits qui ont été filmés dans des endroits inaccessibles. Cela devrait être ouvert. C'est une fameuse leçon sur la vie.

Sandra : j'ai découvert par les images le Fort de Huy et je ne savais pas qu'on pouvait le visiter. Etre si proche et ne pas visiter ce Fort. Et le témoignage du monsieur qui avait vécu cette grève et qui avait été emprisonné au Fort de Huy...

J'ai trouvé ce documentaire très intéressant. Et en effet, on découvre une période qu'on ne connaissait pas bien.

Quelques impressions de Namur

Andrée : C'était des moments très et il a fallu beaucoup de courage pour oser la grève en temps de guerre. Le risque était énorme.

Le travail des enfants m'a fort touché. Les enfants allaient travailler à la mine pour ramener quelques sous à la maison.

Comme beaucoup de personnes, c'est un événement que je ne connaissais pas et qu'on n'a pas appris dans les livres d'histoire.

Pauline : Ce qui m'a frappée le plus, c'est la voix-off du film. Une voix intense et grave qui faisait transparaître l'urgence du moment, l'importance de la mobilisation, le courage de toutes ces personnes qui demandaient juste plus de considération.

Ce sont des traces précieuses car cela nous montre que les choses sont possibles quand on se met ensemble.

Myriam : Le film « Osez la grève » est génial. J'étais révoltée par la situation de la pauvreté. Révoltée par le privilège de certains mineurs. Ceux d'en bas avaient des vivres en plus que ceux d'en haut.

Malgré la faim, le manque de nourriture, les femmes ont soutenu les hommes dans leur combat pour avoir du pain et du savon.

Mavrick :

C'est important que les gens se mettent ensemble.

Pendant la grève des mineurs, le charbon n'allait pas en Allemagne pour alimenter les usines qui fabriquaient des armes qui tuaient les populations. On a gagné quelques jours de répit.

Des militants



EXTRAITS DE NOTRE ANALYSE SUR LE PIIS

FEDERATION

1 LE REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE VERS DE NOUVELLES CONDITIONS

Notre réflexion largement diffusée a pour objectif de mettre en lumière le fait que les législations qui sortent actuellement et qui conduisent à une criminalisation de la pauvreté accompagnée de production de misère, répondent à des choix pris depuis de nombreuses années et régulièrement dénoncés par des organisations et associations militantes. C'est sur base de ces analyses et pratiques de luttes militantes que nous jetons un regard sur les dernières violences à l'égard des plus pauvres proposées par l'actuel gouvernement Fédéral.

Un extrait du RGP 1994 :

(...) "La parole des pauvres porte en elle la souffrance et la rage. La souffrance de toutes ces difficultés quotidiennes qui transforment la vie en une longue lutte pour la survie. La pauvreté n'est pas une vie, c'est une survie. Ces souffrances sont vécues et exprimées par des femmes et des hommes qui sont des citoyens d'une société d'abondance, d'une société démocratique régie par les principes de la liberté et de l'égalité. Mais la pauvreté n'est pas une liberté, la pauvreté est le résultat de l'inégalité de l'accès aux ressources économiques, sociales et culturelles, de l'inégalité de la redistribution des richesses produites. "1(...)

Le revenu d'intégration sociale (RIS), qui assure le prolongement de la législation du MINIMEX à partir de la réforme de cette législation en 1993, va une fois de plus ajouter des conditions pour ouvrir le droit.

En 1974, une loi belge instaurait le droit à un Minimum de Moyens d'Existence (MINIMEX) qui garantissait un revenu à toute personne résidente sur le territoire national et qui répondait à des conditions de résidence, d'âge, de situation familiale, d'absence de revenu.

Dans les débats parlementaires préparatoires à la loi du minimex voici ce qui se disait :

« **D'autres causes, plus profondes encore :**
L'évolution de la société, les structures socioéconomiques,
La répartition inégale des revenus,
L'impossibilité d'exercer une pression politique,
L'insuffisance de la sécurité sociale et de la politique fiscale (...).



Cette législation répondait à un élan humaniste du législateur. Elle reconnaissait la nécessité d'élargir des solidarités légales et structurelles pour assurer à toutes personnes et familles un revenu pour vivre dans la dignité humaine.

Il s'agissait d'un réel progrès en matière de sécurité d'existence des personnes et familles qui échappaient aux protections de la sécurité sociale. Cette législation de 1974 comportait un minimum de conditions pour ouvrir le droit au MINIMEX.

Les conséquences de ces changements dans les législations, nous les annonçons avec d'autres depuis de nombreuses années. Elles se concrétisent dans ce que nous identifions aujourd'hui comme une répression, une "**criminalisation**" de la pauvreté.

DEPUIS LES ANNÉES QUATRE-VINGT

Une pauvreté dont l'augmentation prévisible est dénoncée sans relâche par des organisations comme les syndicats, des centres de recherche, tant sur le plan national qu'au niveau international. Ces avertissements venaient aussi des plus pauvres qui résistent à la misère à travers les associations militantes dans lesquelles ils s'organisent et luttent collectivement.

Par exemple dans le Rapport général sur la pauvreté, (RGP) réalisé entre 1992 et 1994 on revendiquait un accès au minimum de moyens d'existence inconditionnel, sinon le fait de n'avoir aucune ressource et pas la possibilité de se les procurer.¹

*On plaidait pour un **renforcement de la sécurité sociale.***

¹ Rapport général sur la pauvreté P 142 intro chapitre protection sociale et travail p 142
http://www.mouvement-lst.org/publications_1994_rgp.html



DES MILITANTS ET MILITANTES LE DISAIENT HAUT ET FORT

En 1992, dans le RGP nous dénoncions également le glissement du financement des solidarités du niveau fédéral (exclusions du chômage) vers le niveau local entre autres via les CPAS.

Nous avons pu constater que les questions identiques se sont posées en 2015-2016 lors de l'exclusion de milliers de bénéficiaires des allocations de chômage. Ce sont les questions que se posent "timidement" quelques mandataires politiques dans le cadre des exclusions des bénéficiaires d'allocations d'attente.

Depuis des années les politiques successives érodent les solidarités et organisent des pratiques répressives

2. UNE VISION PROSPECTIVE DES PLUS PAUVRES CONFIRMÉE PAR LES FAITS

Depuis de nombreuses années nous mettons en évidence que "...tous les gouvernements qui se sont succédés ont apporté leur contribution au détricotage des acquis sociaux et particulièrement de la sécurité sociale et de la protection des travailleurs. Bien sûr, certains plus que d'autres, répondant ainsi aux exigences d'un libéralisme débridé.

La mise en lumière des paradis fiscaux ces derniers jours au moment où le Ministre fédéral de "l'intégration sociale" soumet au parlement une nouvelle législation qui impose des conditions supplémentaires aux bénéficiaires du RIS est révélatrice des violences à l'égard des plus pauvres et des largesses pour les plus riches.

Cette nouvelle condition obligera tous les bénéficiaires du RIS de "signer" un contrat individuel d'intégration sociale "avec à la clé des clauses d'exclusion possibles du droit au RIS et une insécurité d'existence croissante.

Des réactions, des interpellations de toutes parts il y en a eu. Contre les mesures d'exclusion des chômeurs, contre diverses formes de répression de la pauvreté, contre les dérégulations des protections du monde du travail. Chaque fois les conséquences en termes de production de misère étaient prévisibles et les inégalités en croissance.

1 Rapport Général sur la pauvreté 1994 ; p 82 et 83 sur le CPAS. Pour un minimex inconditionnel ou un revenu de base garanti. La revendication qui était liée à la loi du MINIMEX ne constituait pas un plaidoyer pour une allocation universelle.

3. UN PREMIER TOURNANT EN 1993. RÉFORME ONKELINX

En 1993 avec une première réforme de taille de la loi de Minimex. En instaurant un "contrat individualisé d'insertion pour les demandeurs du MINIMEX entre 18 et 25 ans la ministre Onkelinx introduit de nouvelles conditionnalités assorties de sanctions. Ce contrat a été largement dénoncé par de nombreuses associations militantes.

Si le bénéficiaire ne répond pas aux conditions de ce contrat d'insertion individuelle il risque bien d'être suspendu du bénéfice du droit au MINIMEX. ..." Seule une aide alimentaire serait maintenue à travers des bons, banques alimentaires et autre restos sociaux" nous disait la Ministre au moment d'une interpellation.

4. UN DEUXIÈME TOURNANT EN 2002. DU DROIT À UNE AIDE FINANCIÈRE AU DROIT À L'INTÉGRATION

La loi Vande Lanotte en 2002 transforme la Loi de 1974 qui instaurait le MINIMEX et déjà modifiée en 1993. En premier, un changement du nom.

Ce n'est plus un droit à un minimum de moyens d'existence, moyens financiers dans ce cadre légal, mais un droit à un revenu d'intégration sociale. Le glissement est important car c'est le "concept" d'intégration qui est "garanti" et pas un revenu...

Derrière des discours qui utilisent des mots en trahissant la grandeur des idéaux (respect, solidarité, justice) qu'ils portent en réalité, se cachent les idéaux d'un libéralisme débridé et leur mise en œuvre.

La responsabilité des pauvres, "celui qui veut, peut" Ce qui se passe aujourd'hui en 2016 était prévisible. Quelle sera la position des parlementaires face aux législations proposées à leur signature ??

5. EN 2016, DE NOUVELLES CONDITIONS POUR TOUS LES DEMANDEURS DU RIS

Le ministre Borsus élargit l'application des contrats individualisés d'intégration à tous les demandeurs du RIS. Ce contrat était obligatoire depuis la réforme Onkelinx en 1993 pour les demandeurs de 18 à 25 ans. Dès septembre 2016 ce contrat sera obligatoire pour tous les demandeurs du RIS. Dans le cadre de la réforme de la loi de 2002, le PIIS retient 3 types " de projet d'intégration individuelle".

Une quatrième possibilité s'ajoute à l'intégration dans le cadre de la réforme proposée par le ministre Borsus en 2016. Il s'agit de "l'engagement obligatoire" dans un "service communautaire". C'est une sorte de "travail obligatoire" pour la collectivité qui nous rappelle d'autres périodes de l'histoire.

QUELQUES RÉACTIONS POLITIQUES

FÉDÉRATION

À NOTRE ANALYSE SUR LE PIIS

Cher Monsieur,

(...) « Votre courriel de ce 28 avril dernier m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention. Je prends également bonne note de l'argumentaire proposé par l'ASBL Fédération Lutttes Solidarités Travail.

(...) Tel que l'a souligné le Ministre de l'intégration sociale, Willy Borsus, un Projet Individualisé d'Intégration Sociale est à la fois un instrument d'accompagnement et de suivi sur mesure mais également un réel contrat avec des droits et des devoirs qui incombent aux deux parties, à savoir le CPAS qui s'engage à aider la personne et le bénéficiaire qui, de son côté, s'engage à effectuer les démarches pour s'intégrer dans la société, comme chercher du travail, suivre des formations, effectuer un stage, etc.

(...) Par ailleurs, je tiens à rappeler qu'il s'agit d'une mesure adoptée en concertation avec la Fédération des CPAS et que des compensations financières seront dégagées afin d'aider financièrement les CPAS dans la généralisation de cette mesure.

(...) Enfin, nous sommes convaincus qu'il est urgent d'investir dans une politique permettant à ces personnes de se réintégrer dans la société et de trouver le chemin du travail, une formation, un stage ou une expérience professionnelle, ce qui permettrait également de désengorger les CPAS et de réduire les dépenses.

(...) En vous remerciant pour votre interpellation, je vous prie de recevoir, cher Monsieur, mes sincères salutations. »

Olivier CHASTEL
Président du MR



Monsieur

Votre courriel du 28 avril dernier nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention.

Bien entendu, nous sommes particulièrement interpellés par les projets de loi sur les nouvelles conditions d'accès au RIS qui risquent de pénaliser encore plus une population déjà fragilisée avec à la clé une menace d'exclusion.

Nos députés, Muriel Gerkens et Georges Gilkinet se sont penchés avec attention sur ces projets et ont dénoncé la mise en place d'une véritable « machine à exclure ». Georges Gilkinet vous a d'ailleurs répondu en ce sens.

Ce que nous attendons d'une politique d'intégration c'est d'accompagner la réalisation d'un véritable projet de vie, d'une remise en mouvement des personnes grâce à une sécurité sociale préservée et financée à hauteur des enjeux.

Soyez assuré que nous restons mobilisés. (...)

Zakia KHATTABI et Patrick DUPRIEZ
Co-présidents d'Ecolo

Cher Monsieur,

(...) « Je vous confirme que vous pouvez compter sur notre soutien. Nous nous opposerons à un tel projet. Nous avons également pris connaissance des inquiétudes formulées par les Fédérations des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Bruxelles, de Wallonie et de Flandre, et de leurs premières critiques sur le texte du projet de loi.

Je tiens à préciser que nous ne sommes pas opposés au principe même d'un projet individualisé d'intégration sociale en tant qu'instrument d'accompagnement "sur mesure", mais nous ne voulons pas l'imposer pour en faire un nouvel outil d'exclusion.

N'hésitez pas à nous faire part de tout élément nouveau dans ce dossier que je suivrai attentivement au sein de la Commission des Affaires sociales.

En vous remerciant... » (...)

Véronique Caprasse
Députée fédérale -DéFI

Un ami répond

Grand merci Luc pour cette nouvelle contribution signifiant un pas de plus pour la criminalisation des pauvres. Quelle société allant de mal en pis !

Je reviens de lire " Les nouveaux maitres du monde " de Ziegler. C'est un éclairage lumineux pour comprendre les gouvernements depuis près de 40 ans, non seulement ici mais en Afrique, partout dans le monde !

Aucun choix sinon celui de résister, de résister encore comme toi et LST le font sans désespérer !

Amitiés,
Jules

NOS DROITS

LE CPAS ET LE PIIS (SUITE)

*UN PIIS OBLIGATOIRE POUR TOUT BÉNÉFICIAIRE DU REVENU D'INTÉGRATION ?
DE QUOI S'AGIT-IL ?*

Dès 1^{er} septembre 2016, toute personne bénéficiaire du RIS devra signer un PIIS (projet individualisé d'intégration sociale) avec le CPAS. On annonce en effet une modification de la loi en ce sens.

Quel est le régime actuellement en vigueur ? Quelles sont les modifications annoncées ?

C'EST QUOI, UN PIIS ?

Le projet individualisé d'intégration sociale prend la forme d'un contrat, signé entre le demandeur ou le bénéficiaire du RIS et l'assistant(e) social(e) du CPAS.

Il prévoit les démarches à effectuer pour obtenir ou conserver le RIS. Par exemple des démarches pour trouver un logement (venir consulter la liste des logements à louer au CPAS, contacter des agences immobilières, etc.), pour chercher un emploi (rédiger un CV, répondre à des offres d'emploi, etc.), pour se mettre en ordre au niveau administratif (aller chercher une nouvelle carte d'identité, faire son changement de domicile, etc.).

Le but de ce contrat est de favoriser l'« insertion sociale » ou l'« insertion professionnelle ». Certains CPAS imposent par exemple, via le PIIS, de s'inscrire à des cours d'alphabétisation, de faire du bénévolat dans une association, d'aller aux Alcooliques Anonymes, etc.

La loi encadre la conclusion de ce contrat.

Il doit prévoir clairement les obligations du demandeur, mais aussi les obligations du CPAS : payer le RIS, évaluer périodiquement les démarches effectuées, soutenir les démarches de recherche d'emploi, etc.

Le contrat doit prévoir que le « projet » doit être adapté aux « aspirations, aptitudes, qualifications et besoins de la personne ».

Ce sont des mots, mais qui laissent une place en théorie à la discussion avec l'assistante sociale.

Le contrat doit encore, en principe, respecter le « libre choix » de la personne. C'est elle qui est la première concernée, il est donc normal que les démarches et obligations prévues par le contrat soient discutées avec elle, et qu'il soit tenu compte de ses souhaits et capacités.

Par exemple, si le CPAS estime qu'une formation est nécessaire, il faut pouvoir privilégier les souhaits de la personne sur le type et le lieu de la formation. Bien sûr, la loi dit aussi que le CPAS doit tenir compte de ses propres moyens et possibilités (formations disponibles, partenaires avec qui il travaille, etc.).

Le plus souvent, c'est donc le « choix » du CPAS qui s'impose, et la personne a (très) peu de marge de manœuvre de discussion.

LE PIIS EST-IL OBLIGATOIRE ?

Actuellement, la loi impose un PIIS à deux catégories de bénéficiaires du RIS :

- l'étudiant de moins de 25 ans,
- le jeune de moins de 25 ans à qui le CPAS accorde le RIS avec un PIIS « menant à terme à un contrat de travail » (nous reviendrons sur cette notion).

Le PIIS est facultatif dans tous les autres cas, quel que soit l'âge, sauf si soit, le CPAS, soit le bénéficiaire du RIS, demande la conclusion d'un PIIS, auquel cas celui devient obligatoire. En clair, le PIIS sera obligatoire chaque fois que le CPAS décidera de l'imposer.

A suivre

Philippe Versailles

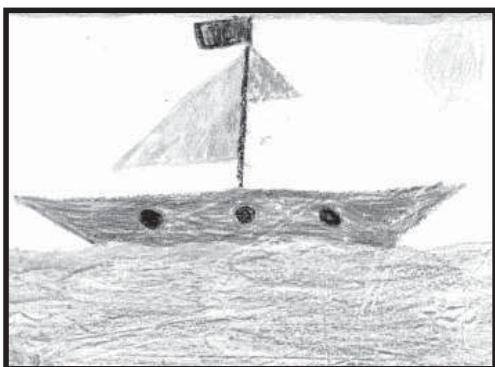


Hors Cadre

« SI J'AVAIS UNE BAGUETTE MAGIQUE, J'AIMERAIS... »

LES ENFANTS DE LA B.D.R. SE SONT ÉVADÉS LE TEMPS D'UN APRÈS-MIDI DANS UN UNIVERS MAGIQUE !
EN EFFET, POUR QUELQUES HEURES, ILS POSSÈDENT UNE BAGUETTE MAGIQUE ET PEUVENT L'UTILISER POUR
AVOIR CE DONT ILS RÊVENT OU AIMERAIENT CHANGER.

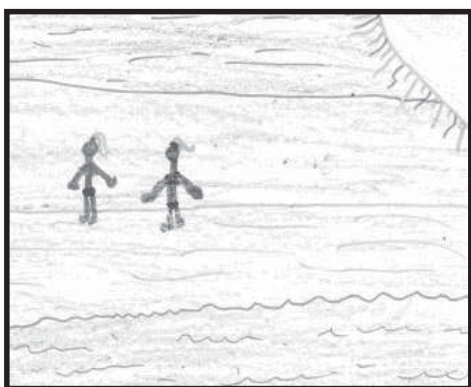
En voici quelques aperçus !



Youssef : « Avec ma baguette magique, j'aimerais avoir un bateau et voyager ! Découvrir le monde ! »



Nolan : « Je ferais apparaître une maison fusée qui voyagerait dans l'espace. »



Adeline : « Si j'avais une baguette magique, j'aimerais avoir une île à moi toute seule et où j'inviterais mes amis. »



Laura : « Avoir une baguette magique ! Waouh ! Je crois que j'aimerais avoir la plus grande maison au monde. Et où je pourrais vivre avec toute ma famille et accueillir mes amis. Chacun aurait sa chambre. On descendrait par un toboggan et on remonterait par un ascenseur ! »



CA SE PASSE

		Habitat durable		Atelier famille		Assemblée des militants à Andenne		
		Inter-journa		Film « Comme des lions »				
		L.	M.	M.	J.	V.	S.	D.
JUIN				01	02	03	04	05
		06	07	08	09	10	11	12
		13	14	15	16	17	18	19
		20	21	22	23	24	25	26
		27	28	29	30			

Film « On est vivant » — Une délégation se rend au Conseil communal — Exposition CEC

ET SURTOUT...

LES CAVES : A Namur, les mardis 07 et 21 juin. A Andenne, les mardis 14 et 28 juin. A Noisieux, le lundi 20 juin. A Binche le vendredi.

LE GROUPE DES JEUNES d'Andenne se retrouve le vendredi à 18h, tous les quinze jours.

L'ATELIER : à Andenne et à Namur les vendredis. **L'ATELIER LE FIL** reprend son rythme, avec pas mal de projets.

LES PERMANENCES : le lundi et le jeudi à Andenne ainsi qu'à Namur. Le mardi matin à Jemelle. Le vendredi après-midi à Fontaine.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA PAUVRETÉ se voit tous les mercredis matin.

Nous sommes également présents tous les mercredis aux Balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHÈQUE DE RUE** avec les enfants.

CA SE PASSE

FÉDÉRATION

MANIFESTATION CONTRE LE PIIS À BRUXELLES

Nous étions quelques militants de LST à participer à la manifestation du 25 avril 2016 à Bruxelles organisée par le RWLP avec des différentes associations de Bruxelles, de Wallonie et de la Flandre. C'est sous un ciel pluvieux que nous nous sommes mis en route pour dire que nous ne sommes pas d'accord avec ce nouveau projet.

Le but de cette manifestation est de dénoncer le PIIS (Projet Individualisé d'Intégration Sociale) qui va permettre d'exclure encore plus les personnes qui dépendent de l'aide du CPAS.

ECHO DES CAVES de Namur

(Bien) se soigner, un défi avec un budget insuffisant
Depuis quelques Caves, on réfléchit à la santé,
en lien avec le Plan wallon de lutte contre la pauvreté.

En voici quelques échos.

« Je ne saurai plus me soigner avec un budget pareil. »

« On m'a refusé à l'hôpital car je n'avais pas payé la dernière facture. »

« La facture était incompréhensible. J'ai demandé des explications. Ils ont reconnu s'être trompés. »

« On dit qu'on fait du shopping médical. Moi j'ai le même médecin depuis toujours et le CPAS veut que j'en change. »

« A la maison médicale, tu passes d'un médecin à l'autre. Je n'ai pas envie de recommencer à tout raconter. »

« LA MAIN DANS LA MAIN »
 LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

ONT PARTICIPÉ À CE NUMERO

D'Andenne : l'équipe d'actualités andennaises

De Ciney-Marche-Jemelle :

De Namur :

Andrée, Cécile, Luc, des militants, Philippe et l'équipe de rédaction et d'envoi

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84.48.22

Rue d'Horseilles, 26 – 53000 Andenne
 andenne@mouvement-lst.org

A CINEY-MARCHE :

L.S.T Ciney-Marche - Tél. : 0476/862726

Route de France, 5 - 5377 Baillonville
 ciney-marche@mouvement-lst.org

PROVINCE DU HAINAUT:

Fabien Lardinois

Rue de l'Esclopperie, 1-7040 Quévy-le-Grand

Tél : 065/88.59.50 – 0479/28.90.57

hainaut@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12

Rue Pépin, 27 - 5000 Namur

namur@mouvement-lst.org

A TUBIZE :

Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65

Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal

tubize@mouvement-lst.org

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :

www.mouvement-lst.org

ABONNEMENT

Abonnement de soutien fixé

à 15 euros/an

Cpte : IBAN BE67 0013 3858 9387

de la Fédération

Luttes Solidarités Travail

27 rue Pépin – 5000 Namur

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 0830 3891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 Communication : 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi)

CHERS LECTEURS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG